

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 janvier 2005  
(convocation du 17 janvier 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Janvier Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain  
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. VALADE Jacques à M. CAZABONNE Alain  
M. BANDEL Jean-Didier à M. NEUVILLE Michel  
M. BOCCHIO Claude à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CANOVAS Bruno à Mme PUJO Colette (à compter de 10 h 00)  
Mme CASTANET Anne à Mme JORDA DEDIEU Carole (jusqu'à 10 h 15)  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 11 h 10)

M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
M. DUTIL Silvère à M. MERCIER Michel  
Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 11 h 00)  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. HOURCQ Robert à M. ANZIANI Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DARCHE Michelle  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. SIMON Patrick à M. BANAYAN Alexis (à compter de 11 h 00)  
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BLANQUEFORT - Desserte du Secteur Nord de la Communauté - Voie de  
Liaison - Opérations P218 et P220 du Plan d'Occupation des Sols - Secteur Le  
Tiscot**

- Mise à l'enquête publique de l'étude d'impact**
- Approbation - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement envisage la création d'une voie nouvelle prévue au plan d'occupation des sols entre le giratoire projeté (au carrefour avenue XI Novembre, rue du Dehez) et l'avenue du Port du Roy avec un passage supérieur sur la voie ferrée Bordeaux/Le Verdon et projette la restructuration de l'avenue du Port du Roy entre la rue du Dehez et la rue Antoine de Saint-Exupéry.

L'objectif consiste à élaborer dans le respect du cadre de vie, un projet de voirie de type urbain, dont les fonctions doivent répondre aux besoins d'amélioration de la desserte de la zone industrielle de Blanquefort (Site d'Intérêt Métropolitain). Ce projet de voirie permettra la suppression du passage à niveau dangereux de la rue du Dehez.

Pour assurer de manière satisfaisante cette desserte, le projet proposera un partage équitable de l'espace public pour les différents modes de déplacements.

Cet aménagement de voirie s'inscrit dans le cadre du projet de développement urbain et dans la continuité du réaménagement du plan de circulation et des déplacements dans la commune de Blanquefort, et plus largement dans l'amélioration de la desserte nord de l'agglomération.

Par délibération n° 2003/0753 en date du 31 octobre 2003, le Conseil de Communauté a décidé d'ouvrir ce projet à la concertation préalable.

Cette concertation, destinée à recevoir les observations et suggestions du public, s'est déroulée du 15 novembre 2003 au 26 mars 2004, en association avec la commune de Blanquefort.

Lors de sa séance du 28 mai 2004, délibération n° 2 004/0351, le Conseil de Communauté en a approuvé le bilan.

La mise en œuvre de cette opération de voirie nécessite une enquête publique préalable en application de la Loi du 12 juillet 1983 (Loi Bouchardéau) prenant en compte l'appréciation de l'impact sur l'ensemble du programme.

Les caractéristiques géométriques du projet correspondent au profil en travers type suivant :

- 1 piste cyclable bidirectionnelle en site propre
- 1 file de circulation par sens
- 1 bande dérasée multifonctionnelle

Compte tenu de la configuration du site, l'inscription paysagère du projet de voirie fera l'objet d'une attention toute particulière.

Le coût prévisible pour la réalisation de ce projet de voirie est estimé sommairement à :

6 481 000 € TTC  $\pm$  20 %  
(le foncier, les travaux de voirie, les aménagements paysagers)  
y compris les mesures compensatoires  
Valeur septembre 2004

En conclusion, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver le projet tel qu'il est défini ci-dessus et le dossier d'enquête correspondant
- autoriser Monsieur le Président à prescrire l'enquête publique de l'étude d'impact et accomplir toutes formalités afférentes à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 janvier 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
14 FÉVRIER 2005

M. ALAIN DAVID

